



Rapport du maire – Exercice financier 2024

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

Citoyennes, citoyens,
Membres du Conseil municipal,

Je suis heureux de vous présenter le rapport du maire sur la situation financière de notre municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Ce document vise à vous donner un portrait clair et accessible des finances municipales, de nos réalisations ainsi que des défis à venir.

Faits saillants rapport financier 2024

Revenus	3 456 453 \$
Dépenses (avant amortissement)	3 253 466 \$

Dépenses de 2024 – Résumé des faits saillants (en milliers de dollars)

Administration générale	
Services juridiques	38,2 k \$
Soutien informatique	25,7 k \$
Honoraires autres professionnels	27,0 k \$
Hygiène du milieu-Aqueduc	
Entretien et réparation Secteur Notre-Dame	45,5 k \$
Entretien et réparation Secteur Montauban	25,6 k \$
Sécurité incendie et publique	
Entente SISEM	134,4 k \$
Entraide incendie	6,1 k \$
Câble rivière	5,6 k \$
Pinces de désincarcération	4,4 k \$
Premiers répondants	8,6 k \$
Entretien des bornes	5,5 k \$
Voirie	
Enlèvement de la neige	570,2 k \$
Évènement climatique août 2024 (Debby)	320,4 k \$

Entretien des chemins	158,9 k \$
Location machinerie	4,0 k \$
Loisirs et culture	
Réparation et entretien aréna	15,4 k \$
Réparation et entretien machine à glace	10,9 k \$
Quote-part régionale & provinciale	
MRC Mékinac	97,2 k \$
RRGMRP (ordures et recyclage)	134,8 k \$
Sûreté du Québec	131,2 k \$

Urbanisme :

	2023		2024	
	Nombre	Valeur déclarée k \$	Nombre	Valeur déclarée k \$
Nouvelles constructions	21	3 275	23	4 360
Bâtiments accessoires	17	228	21	410
Installations septiques	16	205	25	266
Autres permis	167	1 308	153	1 129

Note : la valeur déclarée est celle du propriétaire lors de l'émission du permis et non celle émise par le service d'évaluation de la MRC.

Liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$

Nom de la compagnie	Raison	Montant
Excavations Montauban	Déneigement	561,6 k \$
Les entreprises Bourget	Abat-poussière	53,3 k \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Vérificateurs	41,5 k \$
FQM assurances	Assurances	53,0 k \$
Asphalte St-Ubalde	Pavage	25,2 k \$
MGEF	Réfection ponceau Trois Milles	167,0 k \$

Liste des contrats comportant une dépense individuelle de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble des contrats octroyés à ce contractant au cours de l'année comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$

Nom de la compagnie	Montant
ESU Inc – concassé	97,3 k \$
Entreprise JRSB	75,1 k \$
Excavations Montauban (autre que déneigement)	290,9 k \$
Morency Société d'Avocats	38,2 k \$

Endettement

Dette à long terme par item	2023	2024
À la charge de l'ensemble des contribuables	1 378 430 \$	1 247 077 \$
À la charge d'une partie des contribuables (taxes de secteur)	61 100 \$	53 100 \$
Réserve financière et fonds réservés	2 141 \$	2 141 \$
Total	1 441 671 \$	1 302 318 \$

Audit et conformité

L'audit externe des livres de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a été effectué par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

L'auditeur indépendant est d'avis qu'à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 12 avril 2022, la municipalité doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Au 31 décembre 2023, à l'exception du passif au titre de l'obligation liée au site d'enfouissement du partenariat, la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des autres obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur ces obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes dans le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pu être quantifiées. Cette situation a conduit l'auditeur à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré.

Conclusion

Je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal nos employés et nos bénévoles pour leur engagement et leur travail au service de la collectivité. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour bâtir un milieu de vie dynamique et attrayant.

Marcel Picard BAA MAP
Maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban